

Relation Brésil-Paraguay: la montée des tensions

Valérie Fournier-L'Heureux *

Depuis un certain temps déjà, le Brésil cherche à augmenter son pouvoir sur la scène mondiale, faisant de l'Amérique latine le terrain de ses expérimentations hégémoniques. Récemment, cependant, cette volonté d'expansion se retrouve à la base de tensions importantes avec certains de ses voisins¹. Le gouvernement de Luiz Inácio Lula da Silva en est même venu en octobre 2008 à mobiliser des troupes afin de défendre ses intérêts à la frontière avec le Paraguay. Tout porte à croire que ce mouvement de troupes eut lieu en réaction aux mauvais traitements subis par certains Paraguayens d'origine brésilienne depuis l'arrivée au pouvoir de Fernando Lugo, le 15 août 2008².

Il existe par ailleurs un autre motif de tension entre les deux voisins, à savoir la renégociation de l'accord portant sur le barrage binational Itaipú. Pays peu industrialisé et faiblement peuplé, le Paraguay utilise une mince proportion de l'énergie qui lui revient et retire de faibles revenus de celle

*le Brésil cherche à
augmenter son
pouvoir sur la scène
mondiale, faisant de
l'Amérique latine le
terrain de ses
expérimentations.*

qu'il cède au Brésil. Ceci représente un enjeu majeur pour le Paraguay, puisque Lugo aurait besoin d'une augmentation substantielle du prix de revente de l'électricité qu'il vend au Brésil afin d'investir dans la relance de l'économie paraguayenne et dans la multitude de programmes de développement social sous-financés pendant le règne du parti Colorado, qui dura 61 ans³. Ces deniers supplémentaires permettraient aussi à Lugo de réaliser l'une de ses trois principales promesses électorales : la réforme agraire⁴.

Le soja et les « Brasiguayens »

Le soja transgénique fit son apparition dans les champs paraguayens lors du cycle agricole 1999-2000⁵. La monoculture de cet oléagineux a depuis connu une croissance constante dans la superficie qui lui est dévolue, couvrant aujourd'hui plus de deux millions d'hectares. Il s'agit d'une surface énorme pour un territoire de la petitesse du Paraguay⁶.

¹ Voir notamment à ce sujet l'article de Raul Zibechi. « Le Brésil est-il en train de construire son propre pré carré? » publié sur le site du RISAL le 4 mars 2009. En ligne : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2453>

² Le Paraguay, deuxième pays le plus pauvre en Amérique du Sud après la Bolivie, est dirigé par Fernando Lugo depuis août 2008. Lors du scrutin présidentiel qui eut lieu le 20 avril de la même année, Lugo, à la tête de l'Alliance patriotique pour le changement (APC), l'a emporté avec 41 % des votes, soit 10 points de plus que sa principale rivale, Blanca Ovelar, qui se présentait sous la bannière du parti Colorado. Cet évêque ayant défrôqué en décembre 2006 pour se lancer en politique a réussi à convaincre les Paraguayens de mettre fin au dernier bastion de la droite au sein du marché commun régional, le MERCOSUR. Voir Valérie F. L'Heureux. « Alternance au Paraguay », *Alternatives*, 2008, vol. 14, no. 08, p. 3. En ligne : <http://www.alternatives.ca/article3675.html>

* Valérie Fournier-L'Heureux est étudiante à la maîtrise en science politique à l'UQAM, adjointe de recherche au CEIM ainsi que coordonnatrice du Projet ÉTIC.

³ Sorti de la dictature en 1989, c'est tout de même ce parti, que conduisit le dictateur Alfredo Stroessner pendant 35 ans, qui dirigea le pays jusqu'à l'année dernière, contrôlant les structures exécutives et législatives du pays.

⁴ Les deux autres objectifs que Lugo a élevés au titre de priorités sont le nationalisme économique et la lutte contre la corruption.

⁵ Mentionnons que c'est néanmoins en 2004 qu'y fut légalisée la culture de semences transgéniques.

⁶ 25 % des terres agricoles du pays sont dédiés actuellement au soja transgénique. Voir à ce sujet le rapport de Friends of the Earth International. « Who Benefits from GM Crops? Monsanto and its Corporate Driven Genetically Modified Crop Revolution ». 2006. En ligne : <http://www.foei.org/publications/pdfs/gmcrops2006full.pdf>

Selon Tomas Palaù, sociologue paraguayen et spécialiste du phénomène nommé la sojisation, tout ceci mène à une triple perte de souveraineté pour le pays, soit au niveau économique, territorial et alimentaire⁷. D'abord, la perte de souveraineté alimentaire liée au phénomène est extrêmement préoccupante. L'appauvrissement de la biodiversité, la destruction des cultures de subsistance et le passage de maints agriculteurs à l'état de simples consommateurs semblent sonner le glas pour la souveraineté alimentaire de ce pays. « Le solde alimentaire net du Paraguay est passé du positif au négatif suite à la sojisation », nous remémore Palaù⁸. Ensuite, la souveraineté économique est elle aussi minée, plus du tiers des exportations du pays ne relevant que d'un seul et même produit agroalimentaire, le soja RR⁹. « En ce moment, la culture du soja représente 37,5 % des exportations paraguayennes, et puisque 70 à 90 % du soja produit au pays est transgénique, nous avons plus du tiers des exportations paraguayennes qui dépend d'une seule multinationale, Monsanto. Cette situation implique un niveau de vulnérabilité économique impressionnant »¹⁰. Enfin, la souveraineté territoriale est de plus en plus remise en question avec l'avancée de la frontière du soja¹¹. Fabricio Vasquez, ingénieur en écologie humaine du Paraguay, estime que « toute la problématique du soja et du processus que l'on appelle "sojisation", que l'on pourrait nommer plus à propos la brésilienisation du territoire, est la conséquence directe de la centralisation de l'État »¹², c'est-à-dire que le gouvernement est absent des régions frontalières du Brésil.

Tout ceci a eu pour effet d'indisposer la population paraguayenne envers le Brésil et plus spécifiquement envers les Paraguayens d'origine brésilienne. L'ingénieur socio-environnemental Ulises Lovera résume le sentiment général : « le pays y gagne peu, car beaucoup de l'argent s'en va au Brésil, aussi parce que les cultivateurs de soja ici

*Selon Tomas Palaù,
sociologue paraguayen et
spécialiste du phénomène
nommé la sojisation, tout
ceci mène à une triple perte
de souveraineté pour le
pays, soit au niveau
économique, territorial et
alimentaire.*

sont majoritairement Brésiliens. La monoculture du soja amène l'extraction de beaucoup de nos ressources naturelles et c'est un cadeau gratuit que nous faisons au Brésil »¹³. Dans la même ligne de pensée, Robert Rolon, lui aussi ingénieur environnemental, ajoute que « les revenus de la culture du soja sont généralement la propriété de propriétaires terriens étrangers. C'est donc dire que tous les revenus de ce commerce ne passent pas à travers le système de commercialisation paraguayen, la majorité de l'argent sortant du pays à peine après y être entré, notamment en direction du Brésil »¹⁴.

Il faut souligner d'autre part que les deux puissances voisines auxquelles le Paraguay est inféodé étant déjà fortement axées sur la culture du soja, le Paraguay a été contraint de s'adapter aux stratégies de développement du Brésil et de l'Argentine¹⁵. C'est à partir du nord-est, soit du Mato Grosso brésilien, que s'étend la frontière du soja sur le territoire paraguayen¹⁶. C'est aussi sous la gouverne de l'appareil agro-exportateur brésilien¹⁷ que le Paraguay organise son propre commerce agroalimentaire¹⁸.

Cette influence du Brésil sur les développements affectant son petit voisin s'accompagne de ce que certains appellent l'« invasion brésilienne ». Le nombre de Brésiliens émigrés au Paraguay depuis

⁷ Tomas Palaù. Capitalismo agrario y expulsión campesina. El avance del monocultivo de soja en el Paraguay. 2004, Asunción : CEIDRA, p. 72. « La perte de souveraineté alimentaire qui touche les paysans ainsi que la possibilité de perte de territoires entiers sont les principaux problèmes touchant le Paraguay », estime pour sa part Tomas Zayas, représentant général de la CENOCIP, la Centrale nationale d'organisations agricoles et indigènes du Paraguay. Entretien réalisé le 18 juillet 2006.

⁸ Entretien réalisé le 19 juillet 2006.

⁹ Voir Palaù, *op. cit.*, p. 58.

¹⁰ Entretien réalisé le 19 juillet 2006. La culture du soja représente aussi plus de 10 % du PIB du Paraguay.

¹¹ Voir Palaù, *op. cit.*, p. 60.

¹² Entretien réalisé le 15 juillet 2006.

¹³ Entretien réalisé le 10 juillet 2006.

¹⁴ Entretien réalisé le 6 juillet 2006.

¹⁵ « Le Paraguay, s'il devient un producteur important de soja transgénique, ne peut même pas être concurrentiel à l'échelle régionale pour ce qui est du volume d'exportations comparativement à ses deux puissants voisins », de dire Robert Rolon. Entretien réalisé le 6 juillet 2006.

¹⁶ Effectivement, l'extension récente de l'aire de soja cultivée dans ce pays se produit surtout dans la région orientale, près de la frontière du Brésil.

¹⁷ Les origines brésiliennes des pratiques agricoles présentement en place au Paraguay ont amené les experts à utiliser le terme de « brésilienisation » pour décrire le phénomène de la sojisation, basé sur l'industrialisation de l'agriculture et un changement majeur des rapports de production. Pour plus de détails, voir Valérie F. L'Heureux. « La guerre du soja secoue le Paraguay », *Alternatives*, 2006, vol. 13, no. 03, p. 3. En ligne : <http://www.alternatives.ca/article2715.html> Par ailleurs, bien que les semences proviennent encore aujourd'hui en grande partie de l'Argentine (à hauteur d'environ 80 %), l'industrie du soja transgénique en sol paraguayen est quant à elle contrôlée par le Brésil. Voir le rapport de Friend of the Earth International, *op. cit.*, p. 38.

¹⁸ Voir à ce sujet l'entrevue réalisée par Martin Pardo avec Fabricio Vasquez. « El avance de la soja amenaza la soberanía », 2005. En ligne : <http://www.agropecuaria.org/agropecuaria/PardoParaguayVasquez.htm>

les années 1960, appelés familièrement et péjorativement « Brasiguayens », est estimé à environ 500 000¹⁹, ce qui représente 10 % de la population du pays. Fournissant capitaux et technologie, ces producteurs d'origine brésilienne s'installent au Paraguay afin de tirer profit des avantages comparatifs de ce petit État enclavé, notamment le bas prix et la fertilité de la terre²⁰. « Rien que dans les départements de Canindeyú et d'Alto Paraná, qui sont frontaliers avec les États brésiliens du Paraná et du Mato Grosso, les Paraguayens d'origine brésilienne possèdent 1,2 million d'hectares, soit 40 % de la superficie des deux départements, et 80 % des cultures de soja », rapporte le journaliste uruguayen Raul Zibechi²¹.

Ceci est causé principalement par l'absence de loi interdisant la vente de terres à des étrangers dans les territoires frontaliers²², au contraire des autres pays membres du MERCOSUR. Par conséquent, les frontières séparant les deux pays s'effacent graduellement dans les faits. « Nous vivons présentement un processus d'érosion des frontières comme régulateurs des échanges », de dire Fabricio Vasquez.

Par ailleurs, plusieurs observateurs affirment que dans les régions frontalières où vivent ceux que l'on surnomme Brasiguayens, les lois et les coutumes brésiliennes prédominent, on entend parler principalement portugais et la monnaie la plus courante est bien souvent le Real²³. Tout ceci illustre bien la doctrine des frontières vivantes²⁴

Ces occupations de la part des paysans sans terre du Paraguay, partisans de la première heure de Lugo, ont déclenché une réaction assez agressive de la part du gouvernement de Lula.

élaborée il y a plus d'un demi-siècle par le Brésilien Golbery do Couto e Silva afin de légitimer les visées expansionnistes du Brésil²⁵.

Le jour même de l'intronisation de Fernando Lugo, en août 2008, quelques milliers de paysans se sont mis à occuper des terres appartenant à des producteurs de soja d'origine brésilienne. Le gouvernement de Lugo, tout en condamnant ces occupations, s'est dit ouvert au dialogue avec les contestataires. Puis, quelques mois plus tard, en octobre, des milliers de paysans dépossédés de leur terre se sont réunis devant l'une des propriétés de Tranquilo Favero. Cultivant plus de 55 000 hectares, ce dernier a été surnommé le « roi du soja » par les médias locaux. Les contestataires ont abattu les barrières et ont menacé de mettre le feu à l'un des nombreux silos de ce Brasiguayen emblématique.

Ces occupations de la part des paysans sans terre du Paraguay, partisans de la première heure de Lugo²⁶, ont déclenché une réaction assez agressive de la part du gouvernement de Lula. Le 2 octobre, d'abord, le président brésilien a promulgué le décret 6952 qui porte sur le processus national de conscription en cas d'agression étrangère²⁷. Puis, le 17 octobre 2008, environ dix mille soldats se sont exercés lors de l'opération militaire « Fronteira Sul II » dans laquelle des chars blindés, des navires, des avions de guerre ainsi que des munitions « réelles » ont été utilisés²⁸. Plusieurs observateurs estiment que l'opération visait à avertir le gouvernement paraguayen que le Brésil suivait de près le dossier des exactions commises à l'encontre des Brésiliens émigrés au Paraguay et de leurs propriétés²⁹.

¹⁹ Sylvain Souchaud. « Dinámica de la agricultura de exportación paraguaya y el complejo de la soja: una organización del territorio al estilo brasileño », dans Ramón Fogel et Marcial Riquelme (dir.), *Enclave sojero, merma de soberanía y pobreza*, 2005, Asunción : Centro de estudios rurales interdisciplinarios.

²⁰ Ramón Fogel. « Efectos socioambientales del enclave sojero », dans Ramón Fogel et Marcial Riquelme (dir.), *Enclave sojero, merma de soberanía y pobreza*, 2005, Asunción : Centro de estudios rurales interdisciplinarios.

²¹ D'autre part, les Brasiguayens font bien souvent travailler des ouvriers agricoles brésiliens. Voir Zibechi, *op. cit.*

²² Toutefois, depuis le début du millénaire, les Paraguayens d'origine brésilienne ont étendu leurs opérations dans des zones de plus en plus éloignées de la frontière brésilienne, notamment dans les départements de San Pedro, de Caaguazú et de Misiones. Voir l'article de Pablo Stefanoni. « Entre espoir et scepticisme. Fin d'une époque au Paraguay? », publié sur le site du RISAL, 8 août 2007. En ligne : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2206>

²³ Voir à ce sujet notamment Stefanoni et Zibechi, *op. cit.*

²⁴ Selon cette théorie, la frontière serait un concept dynamique et circonstanciel, « étant quelque chose de vivant qui exerce une pression naturelle sur la frontière économiquement et démographiquement la plus fragile ». Teixeira Soares. *História da formação das fronteiras do Brasil*, 1975, Rio de Janeiro : Ed. Conquista.

²⁵ Golbery do Couto e Silva. *Aspectos geopolíticos do Brasil*, 1957, Rio de Janeiro : Biblioteca do Exército.

²⁶ Fernando Lugo s'est fait connaître au départ pour son engagement auprès des paysans sans terre, qui seraient plus de 300 000 selon les estimations. C'est pour eux qu'il a fondé le Mouvement Populaire Tekojoja, qui signifie « égalité », en guarani. Christine Legrand « Le Paraguay élit l'évêque des pauvres » et bascule à gauche », *Le Monde*, 22 avril 2008, p. 6.

²⁷ Ce décret précise notamment que, par agression étrangère, le Brésil entend « toute menace ou tout acte portant atteinte à la souveraineté nationale, à l'intégrité du territoire, au peuple brésilien ou aux institutions du pays, et ce, même s'il n'y a pas invasion du territoire national ». Pour accéder aux détails de toutes les dispositions du Traité, voir la version rendue disponible par le site Internet brésilien Defesa@net, qui émet des analyses bien documentées sur les activités militaires et géostratégiques de son pays. En ligne : http://www.defesanet.com.br/docs1/Dec_6592_02OUT08.pdf

²⁸ Voir Zibechi, *op. cit.*

²⁹ La presse paraguayenne, comme l'illustre la couverture de l'exercice militaire par les trois principaux quotidiens paraguayens, Última Hora (<http://www.ultimahora.com>), ABC

Au lendemain de cet exercice, les déclarations faites au journal paraguayen *Ultima Hora* par José Elito Carvalho Siqueira, chef du Commandement militaire du sud pour le Brésil, en ont surpris plusieurs. « Aujourd'hui, nous devons montrer que nous sommes une puissance et il est important que nos voisins le sachent. Nous ne pouvons pas ne pas nous entraîner et ne pas montrer que nous sommes forts [nous devons au contraire montrer] que nous sommes là et que nous avons la capacité de faire face à n'importe quelle menace »³⁰. Au lieu de calmer le jeu et de vilipender les propos de son général, comme on pourrait s'en attendre, le ministre des Affaires étrangères du Brésil, Ceslo Amorim, en a plutôt rajouté, demandant au gouvernement de Lugo de mettre un frein aux excès commis à l'encontre des Paraguayens d'origine brésilienne³¹.

Lugo, de son côté, a abordé le cas de l'opération *Fronteira Sul II* devant l'Assemblée permanente de l'Organisation des États américains (OEA), qui eut lieu le 28 octobre de la même année, soulignant que l'attitude du Brésil rendait ardue la mise en œuvre d'un dialogue respectueux entre les deux voisins : « loin de construire des espaces et des opportunités de dialogue, il nous en éloigne (...) »³². Il a de plus insinué que l'opération militaire avait été un « message concernant Itaipú », dossier que nous abordons à l'instant.

La révision du Traité d'Itaipú

La question de l'énergie met aussi à l'épreuve les relations entre le Brésil et le Paraguay. Fernando Lugo avait insisté pendant sa campagne électorale, début 2008, sur sa volonté de renégocier le Traité bilatéral d'Itaipú pour obtenir plus d'argent du

Le barrage d'Itaipú représente une pièce maîtresse au sein de la politique énergétique tant du Brésil que du Paraguay.

Brésil³³. Le barrage d'Itaipú représente une pièce maîtresse au sein de la politique énergétique tant du Brésil que du Paraguay³⁴.

Au moment de la première pelletée de terre, en 1973, les deux pays, alors sous la dictature du général paraguayen Alfredo Stroessner et de celle de Garrastazu Médici du côté brésilien, ont ratifié le Traité d'Itaipú. En vertu de cet accord, il revient à chaque État la moitié de la production hydroélectrique annuelle, laquelle, si elle n'est pas consommée en totalité, doit être obligatoirement cédée au voisin. La revente se fait dans ce cas au prix de revient. Les clauses de ce traité³⁵, qui vient à échéance en 2023, obligent donc le Paraguay à vendre son énergie inutilisée bien en deçà des prix du marché³⁶, lui qui consomme à peine 6 % du 50 % de l'énergie qui lui est dévolue. Le Brésil, pour sa part, absorbe 95 % de l'électricité générée,

Color (<http://www.abc.com.py>) et La Nación (<http://www.lanacion.com.py>), est assez unanime à ce sujet, mais la couverture des événements par le site Internet brésilien d'analyses stratégiques *Defesa@net* va aussi dans le même sens. Voir <http://www.defesonet.com.br>

³⁰ Pour plus de détails, voir l'article paru dans le quotidien paraguayen *Ultima Hora*. « General brasileño dice que invadirá Itaipú si Lula ordena ». 18 octobre 2008. En ligne : <http://www.ultimahora.com/notas/163683-General-brasile%C3%B1o-dice-que-invadir%C3%A1-Itaip%C3%BA-si-Lula-ordena>

³¹ Zibechi, *op. cit.*

³² Faisant une allusion voilée aux tensions avec le Brésil, Lugo soutient de plus que les gouvernements de l'OEA « deben ser especialmente cuidadosos en la semiótica de sus acciones militares de entrenamiento, evitando que los despliegues de fuerza en las regiones fronterizas pronuncien el discurso que nuestros organismos diplomáticos y de negociación lo harían mejor con el recurso de la palabra ». Voir la vidéo d'un segment du discours de Lugo disponible sur le site d'*Ultima Hora*. En ligne : <http://www.ultimahora.com/notas/166613-Lugo-agradec%C3%B3-a-la-OEA-por-resguardar-elecciones-de-abril->

³³ Les revendications exactes du Paraguay, contenues dans un mémorandum adressé au Brésil et remis au conseiller de Lula Marco Aurelio Garcia (nommé négociateur en chef de ce dossier) le 1er août 2008, sont les suivantes : (1) pouvoir disposer librement de l'énergie pour commercialiser l'excédent à d'autres pays qui offrent un meilleur prix; (2) obtenir un prix juste pour l'énergie que le Paraguay cède au Brésil; (3) obtenir la révision du passif d'Itaipú et la diminution du taux usurier (7,5 %) appliqué par *Electrobrás*; (4) la cogestion pleine ou en alternance de l'administration des directions techniques et financières; (5) la supervision commune des finances par les bureaux de l'inspection financière du Paraguay et le tribunal des comptes du Brésil et finalement (6) terminer les travaux tels qu'il est prévu dans le Traité. Par exemple, il était convenu selon les clauses de l'accord que serait construite une écluse pour la navigation, ce qui n'a jamais été fait. Voir « Lugo entrego a Brasil los reclamos de mayores beneficios en la Itaipú » *ABC*, 2 août 2008. En ligne : <http://www.abc.com.py/2008-08-02/articulos/437983/lugo-entrego-a-brasil-los-reclamos-de-mayores-beneficios-en-la-Itaipú>

³⁴ C'est la deuxième plus grande centrale hydroélectrique du monde après le barrage des Trois Gorges en Chine, qui ne deviendra pleinement opérationnel qu'un peu plus tard cette année. Il est situé sur le fleuve Paraná à la frontière des deux voisins sud-américains, flanqué du côté brésilien de la ville de Foz de Iguazu et, du côté paraguayen, de Ciudad del Este. En outre, son premier générateur est entré en fonction en 1984 alors que deux nouveaux ont été mis en service en 2006 afin de porter la capacité de production du barrage à 14 000 mégawatts. Voir le site officiel du barrage. En ligne : <http://www.Itaipu.gov.br/index.php?q=node/157&foto=geracao.jpg>

³⁵ L'article 13 du Traité dispose que « l'énergie produite (...) sera partagée à parts égales entre les deux pays, étant entendu que chacun d'eux aura le droit d'acquiescer (...) l'énergie qui n'aura pas été utilisée par l'autre pour sa propre consommation ».

³⁶ Le Traité d'Itaipú a aussi impliqué la création de l'entreprise binationale Itaipú et établit l'usage des ressources hydriques appartenant conjointement au Brésil et à son voisin. Cécile Lamarque. « Le traité d'Itaipú entre le Paraguay et le Brésil : un scandale qui a trop duré », publié sur le site du CADTM. En ligne : <http://www.cadtm.org/spip.php?article3950>

ce qui fournit 19,3 % de sa consommation énergétique intérieure sur une base annuelle³⁷. Notons aussi qu'Itaipú a été construit quasi entièrement, à hauteur d'environ 90 %, avec des capitaux provenant du Brésil³⁸.

Il faut souligner d'autre part que le Paraguay, 3e exportateur d'électricité dans le monde grâce à ses deux centrales hydroélectriques, Itaipú et Yacyretá³⁹, est l'un des seuls pays d'Amérique du Sud à jouir d'un solde énergétique positif⁴⁰.

Lugo s'était déjà entretenu avec Lula, quelques semaines avant le scrutin d'avril 2008⁴¹. Revendiquant la « souveraineté énergétique » de son pays, Fernando Lugo ne veut plus être contraint de ne vendre qu'au Brésil sa part de l'énergie produite, mais non consommée, et ce, à un tarif inférieur à sa valeur marchande.

À titre indicatif, soulignons qu'en 2007, le Paraguay a reçu 307 millions de dollars pour la vente de son surplus d'énergie cédé au Brésil.

Ricardo Canese, négociateur en chef du côté paraguayen dans le dossier de la renégociation du Traité d'Itaipú et ingénieur spécialiste du secteur énergétique, estime qu'au prix du marché, le Paraguay devrait retirer quelque 4 milliards de dollars pour l'énergie qu'il vend annuellement au Brésil⁴², ce qui représente le tiers du PIB de ce petit État enclavé⁴³. Lugo n'en demande cependant pas tant, affirmant que son pays a droit à un montant allant entre 1,5 et 2 milliards de dollars, ce qui

équivaldrait à une augmentation de 500 % à 700 % comparativement à la somme perçue actuellement. Le nouveau président paraguayen réclame de surcroît l'annulation des dettes qu'il considère illégitimes⁴⁴ et qui ont été contractées pour la construction des infrastructures du barrage. « Aucun traité n'est viable quand il consacre l'iniquité », a-t-il déclaré lors du Sommet de l'OEA à Washington, en octobre 2008⁴⁵.

Reste que la requête principale du Paraguay dans ce dossier demeure le prix obtenu pour ses excédents énergétiques. « Aucun pays voisin ne vend ses richesses au prix de production, note Fernando Lugo. Le Venezuela vend son pétrole au prix du marché, de même que la Bolivie pour son gaz »⁴⁶. Il est évident que la renégociation du Traité d'Itaipú est prioritaire pour le nouveau président

du Paraguay, puisque, comme dit précédemment, l'ajustement à la hausse du prix de vente de cette électricité générerait des rentrées d'argent substantielles permettant de regarnir quelque peu les coffres de l'État⁴⁷.

Reste que la requête principale du Paraguay dans ce dossier demeure le prix obtenu pour ses excédents énergétiques.

³⁷ Pour plus d'information, voir encore une fois le site officiel du barrage binational. En ligne : <http://www.Itaipu.gov.br/index.php?q=node/157&foto=geracao.jpg> Il faut cependant noter qu'il revend cette électricité 25 fois plus chère à ses consommateurs. Voir Lamarque, *op. cit.*

³⁸ Pour une analyse approfondie des tractations entourant la révision du Traité d'Itaipú, voir Lamarque, *op. cit.*

³⁹ Il a aussi réclamé une révision du Traité de la centrale hydroélectrique de Yacyretá, que le Paraguay partage avec l'Argentine, en formulant les mêmes exigences.

⁴⁰ La Bolivie avec son gaz naturel et le Venezuela avec son pétrole sont les deux autres États de la région à détenir ce privilège. Le Paraguay est cependant l'unique pays de la région à exporter des excédents hydroélectriques. Voir Lamarque, *op. cit.*

⁴¹ Voir l'article de Steve Carpentier, « Le Paraguay veut vendre son énergie au juste prix », *La Croix*, 21 avril 2008, no. 38035, p. 6. Notons aussi que Lugo s'est décrit tout au long de sa campagne comme un admirateur de Lula plutôt que de Chavez. Voir l'article publié dans *The Economist*. « Paraguay's Elections, Liberation Politics ». 17 avril 2008. En ligne : http://www.economist.com/world/la/displaystory.cfm?story_id=11060820

⁴² Voir Raul Zibechi. « Paraguay : el fin de la dictadura colorada », *La Jornada*, 25 avril 2008. Notons que le Paraguay vend plus de 50 000 gigawatts par année à son voisin.

⁴³ Selon les données colligées par le département d'État américain, le PIB du Paraguay en 2007 était de 12,8 milliards de dollars. En ligne : <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/1841.htm>

⁴⁴ Notons d'abord que la construction du barrage, estimée au départ à 2 milliards de dollars, aura finalement coûté dix fois plus cher. La dette d'Itaipú, qui s'élevait déjà à 17 milliards de dollars en 1991, s'élève actuellement à 19 milliards de dollars. Pourtant, Itaipú a déjà versé 32 milliards de dollars au titre du service de la dette, principalement à Electrobrás. Cette multinationale brésilienne détient environ 90 % des créances d'Itaipú. La dette incombant à parts égales aux deux partis selon les dispositions du Traité, le Paraguay doit donc la somme de 9,5 milliards de dollars à Electrobrás. Notons au surplus que la multinationale a remis la grande majorité des contrats liés à la construction de la centrale hydroélectrique à d'autres entreprises brésiennes. Voir Lamarque, *op. cit.*

⁴⁵ Voir l'article du journal Última Hora. « Lugo agradece a la OEA por resguardar elecciones de abril ». 28 octobre 2008. En ligne : <http://www.ultimahora.com/notas/166613-Lugo-agradeci%C3%B3-a-la-OEA-por-resguardar-elecciones-de-abril->

Voir l'article paru dans *La Nación*, « Lugo se quejó del Brasil ante la OEA ». 29 octobre 2008. En ligne : <http://www.lanacion.com.py/noticias-210284.htm>

⁴⁶ Voir l'article du ABC Color. « Un país abierto, anuncia Lugo a extranjeros ». 18 avril 2008. En ligne : <http://www.abc.com.py/2008-04-19/articulos/407819/Un%20pa%EDs%20abierto%20al%20mundo,%20anuncia%20Lugo%20a%20extranjeros>

⁴⁷ Si le dossier se réglait en faveur du Paraguay, cela pourrait permettre à Lugo de répondre aux multiples défis que doit surmonter son pays, comme sortir de la misère plus d'un million et demi de Paraguayens vivant sous le seuil de pauvreté et d'investir notamment dans le système de santé, l'éducation et les infrastructures routières dont a cruellement besoin la population paraguayenne. C'est tout l'appareil étatique ainsi que les différents services publics qui nécessitent une injection massive de financement, appauvris par les six décennies au pouvoir du parti Colorado, réputé hyper corrompu. Voir Carpentier et Zibechi 2009, *op. cit.*

Ces négociations, qui s'annonçaient dès le départ longues et difficiles, sont actuellement suspendues. Lula a beaucoup tergiversé dans ce dossier depuis l'élection de Lugo⁴⁸. Au lendemain de la victoire historique de l'ex-évêque des pauvres, il refusa l'idée de la renégociation du Traité tout en indiquant avoir « des projets de développement » pour le petit État enclavé comme le développement d'une ligne de transmission reliant la centrale à Asunción⁴⁹. Peu favorable donc au départ à une révision du Traité⁵⁰, le spectre d'un règlement devant les tribunaux internationaux tel qu'avancé par Lugo si le Brésil campe sur ses positions semble lui avoir fait réviser ses orientations... pour un instant. En effet, le président brésilien s'était finalement engagé à ouvrir des négociations, ne soutenant plus que les partis doivent attendre l'expiration du Traité, soit en 2023.

Depuis lors, les négociations se sont malencontreusement heurtées à des obstacles de taille. Suite à deux rencontres visant à ouvrir le dialogue sur la question⁵¹, le Brésil refuse toujours de céder sur les deux principales revendications du Paraguay, soit le prix de vente du surplus énergétique du Paraguay ainsi que son droit de disposer librement de cette électricité non consommée en la vendant à d'autres pays⁵². Après avoir refusé à la fin mars des compensations mises sur la table par l'équipe de Lula qu'ils jugeaient insuffisantes, le gouvernement paraguayen a fait

**le Brésil refuse
toujours de céder sur
les deux principales
revendications du
Paraguay.**

savoir qu'il laissait au Brésil jusqu'au 15 août 2009 afin d'en venir à une entente par la voie de la négociation avant de recourir à la justice internationale⁵³.

Selon Cécile Lamarque, collaboratrice du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde (CADTM), Lugo a à sa disposition une panoplie d'arguments juridiques afin d'invalider le Traité d'Itaipú. D'abord, le Paraguay pourrait invoquer différents articles de la Convention de Vienne de 1969, « le Traité des Traités », comme l'article 40 sur l'irrégularité de procédure, dans ce cas l'incompétence du signataire, l'article 49 sur le dol, l'article 51 qui porte sur la corruption des représentants et enfin l'article 53, qui porte sur le jus cogens⁵⁴. Le gouvernement paraguayen pourrait aussi invoquer à son avis la violation de plusieurs principes généraux du droit comme « l'usure, l'enrichissement sans cause, le coût excessif, la lésion, l'abus de droit, la bonne foi, l'autodétermination des peuples, l'équilibre contractuel »⁵⁵, etc.

Reste à voir selon Lamarque si Lugo est prêt à mettre ses menaces à exécution, soit à porter l'affaire devant les tribunaux internationaux si le Brésil s'entête à refuser de renégocier certaines clauses du Traité. Peut-être la voie de la décision unilatérale souveraine « par laquelle il invoque la violation du Traité et des normes de droit international public par le Brésil comme motif pour y mettre fin ou suspendre son application en totalité ou en partie » est-elle la solution la mieux indiquée⁵⁶.

Conclusion

Il faudra sans contredit surveiller l'évolution des relations diplomatiques entre le Paraguay et le Brésil. Un réel conflit militaire semble toutefois loin d'être probable entre ces deux voisins sud-américains. Malgré la vassalisation historique⁵⁷ du royaume guarani par son géant voisin, Fernando Lugo semble vouloir changer la dynamique de la

⁴⁸ Même que lors d'une visite de Lugo quelques semaines avant la tenue du scrutin, la réaction en était une d'ouverture. « Il nous a assurés qu'il n'y avait pas de problème pour discuter du sujet », a affirmé le président paraguayen. Frei Betto, ancien conseiller du président Lula, a confié au journal *Le Monde* que « le Brésil était prêt à négocier ». Voir l'article de Christine Legrand « Fernando Lugo revendique la souveraineté énergétique », *Le Monde*, 22 avril 2008, p. 6. Si l'on remonte encore plus loin dans le temps, Nicanor Duarte Frutos, qui précéda Lugo à la présidence du Paraguay, était revenu les mains vides en mai 2007 suite à une rencontre avec le président Lula lors de laquelle le sujet avait été abordé. Voir Carpentier, *op. cit.*

⁴⁹ Voir l'article de Joneed Khan. « Le Paraguay vire à gauche », *La Presse*, 22 avril 2008, p. A14.

⁵⁰ Le Brésil considère le prix comme étant juste, y incluant les coûts d'entretien et d'expansion.

⁵¹ Le 17 septembre 2008, Lugo fit son premier voyage à l'étranger en tant que président paraguayen à Brasilia afin de rencontrer son homologue et discuter du dossier d'Itaipú. Une semaine après cette rencontre entre les deux chefs d'État, les deux pays ont signé un accord de cogestion paritaire du barrage et de la centrale hydroélectrique d'Itaipú. Ceci représente l'unique action signalant l'ouverture de la part du Brésil à la révision du Traité à ce jour. Voir l'article de Paul Achcar. « L'exploitation du plus grand barrage du monde en question ». 29 septembre 2008. En ligne : <http://www.france24.com/fr/20080929-revision-traite-centrale-hydroelectrique-itaipu-br%C3%A9sil-paraguay-lugo-lula-electricite>

⁵² Voir Zibechi, *op. cit.*

⁵³ Le Chili, notamment, serait intéressé par l'électricité du Paraguay et prêt à y mettre le prix. Voir l'article de *La Nación*. « Itaipú : Paraguay pone un plazo ». 28 mars 2009. En ligne : <http://www.lanacion.com.py/noticias-237596.htm>

⁵⁴ Le traité est disponible sur Internet. En ligne : http://untreaty.un.org/ilc/texts/instruments/francais/traites/1_1_1_969_francais.pdf

⁵⁵ Voir Lamarque, *op. cit.*

⁵⁶ *Ib.*

⁵⁷ Cette relation de domination historique existe spécifiquement depuis la fin de la guerre de la Triple Alliance, qui opposa le Paraguay aux forces unies du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay. De l'indépendance du pays jusqu'à ce conflit, le Paraguay se caractérisait par son autarcie.

relation. La renégociation du Traité d'Itaipú est susceptible de faciliter la consolidation du gouvernement Lugo si elle se règle en sa faveur et pourrait lui permettre de racheter des terres en vue de la réforme agraire tant attendue par la population paraguayenne. Le règlement du dossier énergétique pourrait donc permettre celui de l'autre cas à la source des tensions avec son puissant voisin, soit le sort réservé aux Brésiliens émigrés au Paraguay et cultivant le soja. Reste que le gouvernement de Lugo ne peut pas vraiment se permettre d'adopter un ton trop agressif, le Brésil étant le principal partenaire économique du Paraguay.

En outre, tout ceci met en exergue la quête d'hégémonie régionale du Brésil⁵⁸. Accusé depuis un certain temps déjà par ses voisins de « sous-impérialisme », le gouvernement brésilien accepte mal d'être contredit dans ses visées par un si petit voisin. Les développements dans le conflit latent entre l'Équateur et le Brésil doivent à ce titre être suivis de près, puisque l'une ou l'autre pourrait créer un précédent pour les petits États entourant le territoire brésilien en modifiant la balance de pouvoir⁵⁹.

⁵⁸ Voir notamment Carlos Tautz. « Imperialismo brasileiro ». 11 août 2005. En ligne : <http://www.terrazul.m2014.net/spip.php?article154>

⁵⁹ Raul Zibechi. « Le Brésil et le difficile chemin vers le multilatéralisme ». Publié sur le site du RISAL le 5 mai 2006. En ligne : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article1728>

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM).



Observatoire des Amériques
www.ameriques.uqam.ca
Courriel : oda@uqam.ca
Tél.: (514) 987-3000
p. 0382



Centre d'Études sur l'Intégration et la Mondialisation
Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8